

Image not found or type unknown



## responsabilité de l'agence immobilière/état des lieux sortant

Par **bernie des bois**, le **12/03/2012** à **20:52**

Bonjour,

L'Agence immobilière est venue pour établir l'état des lieux sortant en présence du locataire et du bailleur.

Ayant récupéré les clefs je m'aperçois de plusieurs dégâts non signalés sur l'état des lieux.

Est ce que l'agence est responsable en tant que professionnel des dégâts qu'elle n'a pas mentionné sur l'état des lieux ? Ai je un recours envers elle ?